

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 28 novembre 2024

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire  
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BART, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER  
Michel GOETTELMANN  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

**6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER**

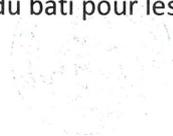
**6.3 Etudes énergétiques : demandes de subvention**

**DELIBERATION D28112024/02**

Les exigences du décret tertiaire - ou Dispositif Eco Energie Tertiaire de la loi ELAN de 2018 - impose à tout bâtiment d'exploitation de plus de 1000m<sup>2</sup> d'atteindre 60% d'économie énergétique sur la consommation finale d'ici 2050, 40% d'ici 2030. Les bâtiments communaux concernés par cette réglementation sont l'Espace Les Tisserands et l'école élémentaire KRAFFT.

La commune souhaite donc lancer une étude approfondie des pratiques et consommations réelles de ces deux bâtiments. L'école maternelle du Hahnenberg, située entre les deux bâtiments, a été incluse dans le projet d'études, afin de bénéficier de l'aide Climaxion, et d'optimiser la consommation générale de ce bâtiment.

Les comptes-rendus permettront de mettre en place une stratégie de gestion énergétique fine et de monter une programmation de rénovation énergétique du bâti pour les exercices budgétaires à venir.



A ce jour, des agents techniques ont été désignés et formés pour assurer un suivi mensuel de chaque bâtiment ; les données servent à alimenter l'analyse décisionnelle.

Une consultation a été menée cet automne, pour les études ainsi que pour la mise en place d'un outil de suivi énergétique.

Les montants s'élèvent à 2 000€ HT / 2 200€ TTC pour les tests d'étanchéité, 14 800€ HT / 17 760€ TTC pour les audits énergétiques, pour les 3 bâtiments, et 6950€ HT pour les outils de suivi énergétiques pour 12 bâtiments communaux.

Climaxion – Région Grand Est – peut financer 750€ d'études par bâtiment, et le Fonds CHENE, via Territoire Energie Alsace, peut financer 50% des outils de suivi énergétiques, et 50% des études énergétiques.

**VU** le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le plan de financement suivant :

LOTS	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES	%
Test d'étanchéité EEK / EMH/ ELT	2 000€	Région Grand-Est – Climaxion Etudes énergétiques 750€ par bâtiment	2 250€	9,48%
Audits énergétiques EEK / EMH / ELT	14 800€	Fonds Chêne – TEA 50% études et outils	11 875€	50%
Outil de suivi énergétiques – groupement de bâtiments communaux dont EEK / EMH/ ELT	6 950€	<b>SOUS TOTAL FINANCEURS</b>		
		<b>Autofinancement</b>	9 625€	40,52%
<b>TOTAUX</b>	23 750€		23 750€	100%

**AUTORISE** le maire à solliciter les subventions maximales auprès des financeurs potentiels.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 02 décembre 2024

Luc ADONETH  
Le Maire



Bénédicte SADOWNICZYK  
La secrétaire de séance,

